

## Annexe 8 : Compte rendu du séminaire organisé par Klimos et le SPF Environnement

### Compte-rendu du Séminaire Climat organisé par KLIMOS et le SPF Environnement, Bruxelles, le 19 mars 2015

#### Intervenants :

- Geert Fremout : chef de la cellule Coopération Internationale du Service Changement Climatique du SPF Environnement.
- Ulrik Lenaerts : attaché à la Direction Développement et Changement Climatique du SPF Affaires étrangères.
- Jozef Buys : attaché à la DGCD et membre du conseil d'administration du Fonds vert pour le climat.
- Romain Weikmans : doctorant au Centre d'Etude du Développement Durable (CEDD) à l'ULB .
- Véronique Rigot et Brigitte Clore : représentantes de la société civile.

Sur 5 interlocuteurs présents lors du Séminaire Climat organisé par Klimos et le SPF Environnement, nous présentons ci-dessous sous forme de résumé les points intéressants abordés par Monsieur Geert Fremout et Monsieur Romain Weikmans.

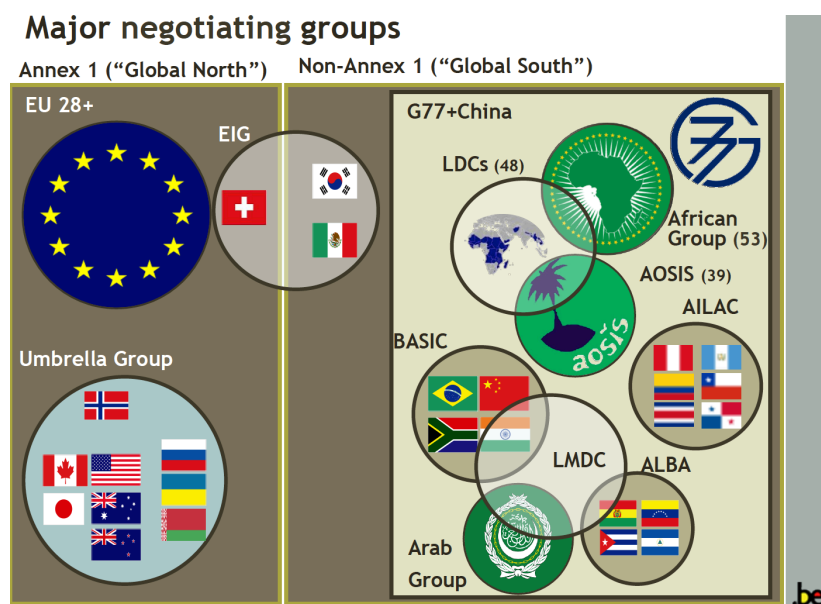
#### ***Geert Fremout : (traduction du Néerlandais)***

Monsieur Fremout est un négociateur au niveau européen. Le but de son intervention lors de ce séminaire a été la présentation de différentes données importantes pour saisir le contexte actuel des négociations climatiques.

- L'augmentation des températures est incontestable. Au cours de ces trois dernières décennies, on observe une augmentation claire des températures et on arrive à une preuve évidente que le climat est en train de changer. De plus, notre influence sur ces changements devient de plus en plus certaine. Pour limiter au maximum les dégâts, il est important que l'augmentation des températures reste en dessous de 2°C.
- Il est important de souligner que beaucoup d'éléments comme la santé, le développement d'un pays, la malnutrition et l'insécurité alimentaire sont des risques liés au changement climatique.

- Selon l'*Intergovernmental Panel on Climate Change* (IPCC), l'augmentation des températures accroît les risques d'insécurité alimentaire, et ce sont en particulier les personnes les plus vulnérables (au niveau social, économique, politique) qui sont les premières victimes du changement climatique.
- Le coût de la lutte contre le réchauffement climatique n'est globalement pas uniforme. Elle est moindre dans les pays en voie de développement.
- Tous les pays n'ont pas la même responsabilité face au réchauffement climatique. C'est pour cette raison que la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique stipule qu'il existe une responsabilité commune mais différenciée des pays. Les pays ne polluent pas de la même manière. A l'heure actuelle, le pire pollueur semble être la Chine. D'autres pays comme le Maroc et l'Arabie Saoudite polluent aussi beaucoup (en termes d'émissions par PIB).
- Différentes coalitions entre pays se sont formées au cours des négociations climatiques (voir figure 3). Monsieur Fremout fait la distinction entre deux groupes de pays ; les pays industrialisés aussi appelés les pays de l'Annexe 1 ; et les pays Non-Annexés qui sont les pays en voie de développement. Dans chacun de ces groupes, des sous-groupes se sont formés. Le groupe ALBA par exemple, présent dans le groupe des pays Non-Annexés, est composé du Venezuela, Cuba, La Bolivie, Le Nicaragua et la République Dominicaine. Ils se mettent souvent en marge des pays développés et agissent généralement avec des groupes de pays comme l'OPEC.

**Figure 3 : Groupes de pays dans les négociations climatiques**



Source : Séminaire organisé par Klimos et le SPF Environnement, communication privée, 2015.

**Romain Weikmans**

Monsieur Weikmans, étudiant en développement durable à l'ULB, est doctorant sous la direction du professeur Edwin Zaccai. Sa thèse porte sur l'interface entre la coopération au développement et le financement international pour l'adaptation, seconde grande voie d'action à côté de l'atténuation des gaz à effet de serre. Sa présentation lors du Séminaire Klimos portait sur le financement de l'adaptation et sur tout ce qui concerne les moyens de raportage de ce financement.

- La conférence des Parties à Copenhague est souvent perçue comme un échec retentissant de la coopération onusienne autour du réchauffement climatique. Cependant, Monsieur Weikmans nous rappelle que c'est à Copenhague que voit le jour le plus grand engagement financier réalisé en ce jour par les pays développés vis-à-vis d'activités climatiques à entreprendre dans les pays en voie de développement. Il s'agit d'un double engagement :
  - (1) un engagement à court terme et à démarrage rapide : fournir l'équivalent de 3 milliards de dollars sur 3 ans entre 2010 et 2012.
  - (2) un engagement à long terme sur l'horizon 2020 : mobiliser des ressources équivalentes à 100 milliards de dollars.
- L'engagement de 100 milliards de dollars peut être comparé (avec nuance) à l'entièreté des flux actuels d'aide publique au développement, qui se montaient en 2013 à environ 135 milliards de dollars.
- Ces deux engagements financiers reflètent la reconnaissance grandissante du besoin de lutte contre le réchauffement climatique et ainsi qu'une reconnaissance de la montée en puissance de l'adaptation au changement climatique.
- Il existe deux points de vue différents concernant le lien entre l'aide au développement et la lutte contre le réchauffement climatique.
  - (1) Selon les pays en voie de développement, le financement climatique doit être traité de façon différente par rapport à l'aide au développement notamment à cause d'une responsabilité différenciée entre les acteurs. Selon eux, le financement contre le changement climatique doit être additionnel, supplémentaire aux engagements d'aide existants. Dès lors, ce financement doit être délivré via des canaux différents de ceux du financement pour le développement économique. Les pays en développement soutiennent que le financement climatique doit être délivré de façon à mettre en évidence que ceci est un dû, c'est à dire un droit que ces pays peuvent recevoir via des modalités d'accès direct. Il n'est pas question pour eux de passer par l'intermédiaire des

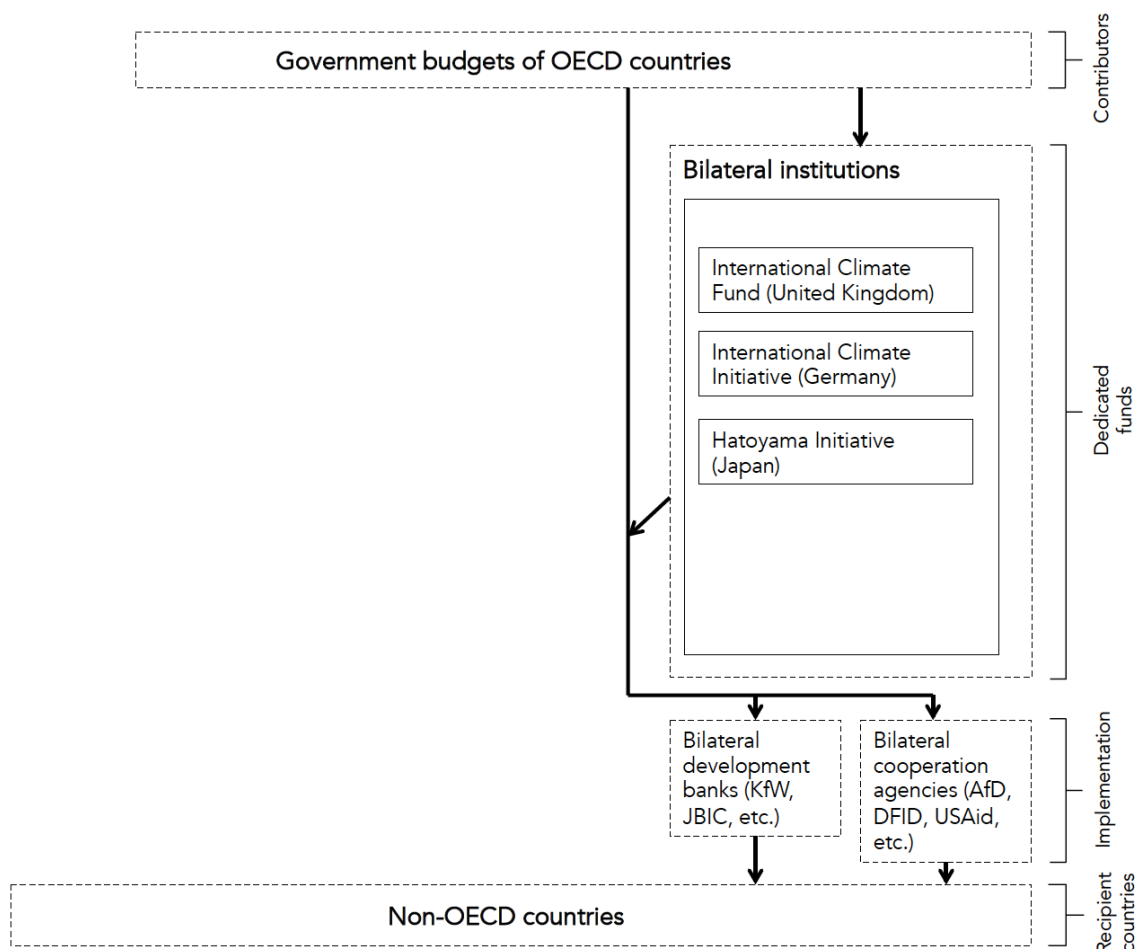
institutions traditionnelles de l'aide au développement sous les Nations Unies ou la Banque Mondiale. Enfin, ils désirent recevoir cet argent préférentiellement sous la forme de dons et pas de prêts.

(2) Par rapport aux pays en développement, les pays développés ont généralement soutenu une approche plus intégrée entre le financement climatique et le financement au développement mettant en évidence les complémentarités qui existent entre la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) et la promotion pour le développement. Ils ont généralement exprimé un soutien plus fort à l'adaptation qui est vu comme fournissant des bénéfices globaux plus important que l'atténuation.

- En plus de ces différences normatives, il est certain que des différences pragmatiques et instrumentales ont joué dans ces positions contrastées : les pays développés essayant de minimiser leurs engagements financiers ; les pays en développement essayant de maximiser les ressources qui pouvaient leur être fournies.
- Le langage indéterminé dans les discussions de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique a laissé une discrétion considérable aux pays contributeurs dans la façon dont ils pouvaient mettre en œuvre leur engagement et dans la façon dont ils pouvaient interpréter des questions qui sont contestées dans les négociations internationales. Par exemple, que signifie une allocation équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation, est ce que cela signifie 50% pour l'un et 50% pour l'autre ? Est-ce que cela signifie moins pour l'atténuation dans le court terme et plus pour l'adaptation dans le long terme ? Quelle partie des 100 milliards doit être octroyée à des fonds publics, quelle partie doit être octroyée à des fonds privés ?
- D'une manière générale, il existe des défis importants pour surveiller les sommes utilisées dans le financement de la lutte contre réchauffement climatique. Aussi bien les pays développés qu'en développement se sont engagés à rapporter les financements qu'ils donnaient et qu'ils recevaient sous la Convention-Cadre. Pour le moment, le système de rapportage statistique est toujours en construction. Les pays doivent donc se reposer sur des outils statistiques existants. L'un d'eux est le marqueur de RIO de l'OCDE, même si celui-ci n'a pas été construit à la base pour un rapportage quantitatif.
- En ce qui concerne le financement à l'adaptation, la plupart des contributions au financement provient de contributions volontaires des budgets publics des pays de l'OCDE (voir figure 4). La plus grande partie de financement publique est canalisée bilatéralement, largement via les institutions traditionnelles du

développement bilatéral, les agences de coopération et les banques de développement.

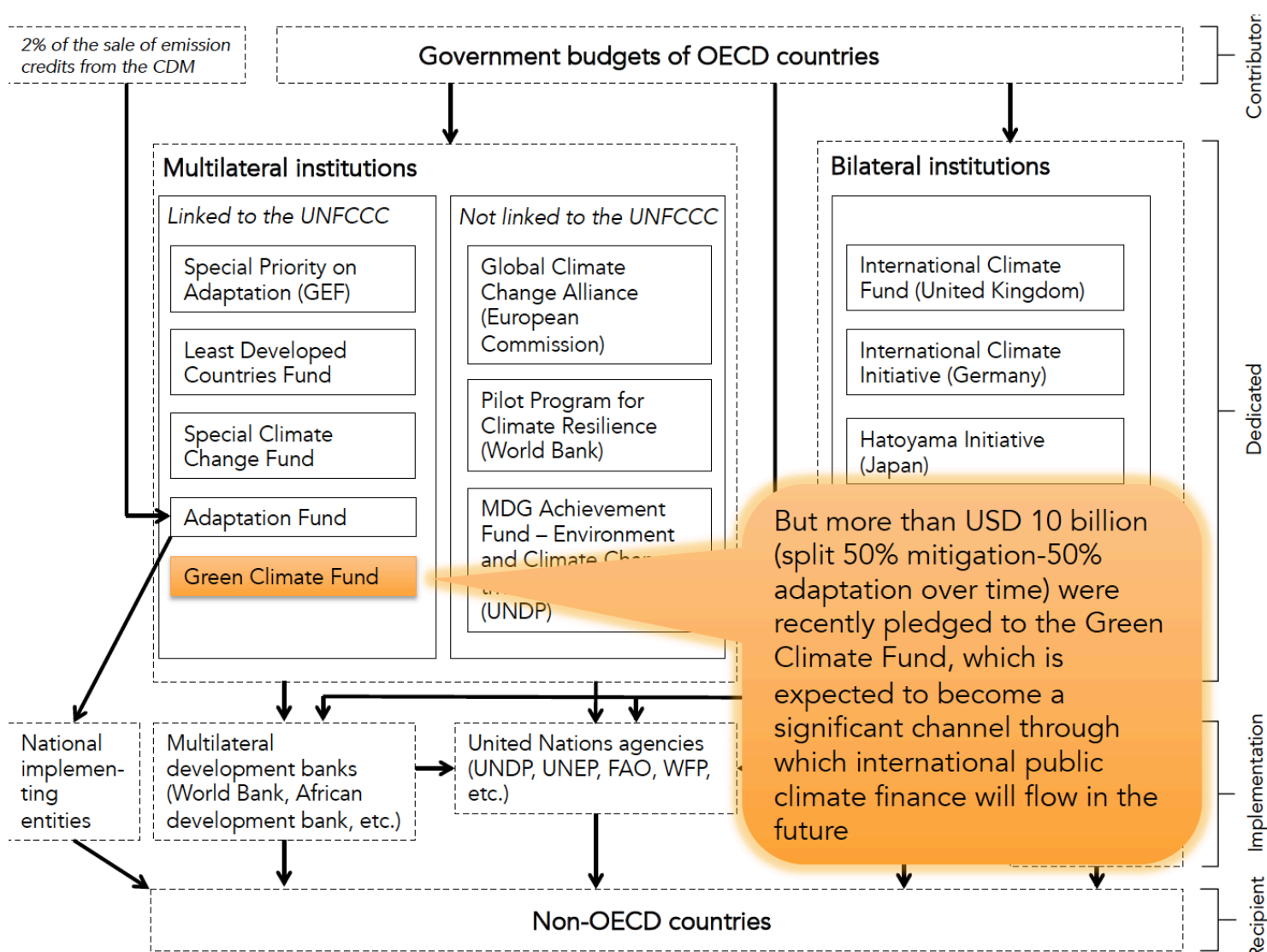
**Figure 4 : Financement bilatéral à l'adaptation**



Source : Séminaire organisé par Klimos et le SPF Environnement, communication privée, 2015.

- A côté de ces institutions bilatérales, il existe des institutions multilatérales, liées ou non à la Convention (voir figure 5). Concernant les institutions liées à la Convention, il existe à présent 5 fonds, le dernier étant le Fonds Vert pour le Climat dont le but est le financement à même échelle entre l'adaptation et l'atténuation.

**Figure 5 : Financement bilatéral et multilatéral à l'adaptation**



Source : Séminaire organisé par Klimos et le SPF Environnement, communication privée, 2015.

Pendant la séance de questions-réponses, nous avons demandé à Monsieur Weikmans ce qu'il pensait du montant demandé par l'Equateur pour le projet Yasuni ITT (3,6 milliards de dollars). Monsieur Weikmans nous a affirmé que 3,6 milliards de dollars est un montant élevé et nous a conseillé d'utiliser les bases de données de l'OCDE pour nous en assurer.